



# B.I.S.

Septembr  
Octobre

Brèves Infos SIZUN-Saint-Cadou

N°15

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### L'A.L.S.H. du mercredi

- Ouverture à partir du mercredi 9 septembre
- Horaires d'ouverture : de 9h00 à 17h00, garderie de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30
- Lieu : école maternelle
- Inscription en mairie ou par téléphone au 02-98-68-80-13
- Nombre de places limité
- Les personnes titulaires du BAFA et intéressées pour encadrer le mercredi peuvent se faire connaître en mairie.

### ZOOM SUR...

#### Le Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Le Chèque Emploi Service Universel est accepté pour le paiement des tickets de garderie périscolaire.

### HORAIRES D'OUVERTURE

#### MAIRIE

Du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h00 et  
de 13h30 à 17h00  
Le samedi :  
De 8h30 à 12h00

#### DECHETTERIE

(du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)

lundi, mercredi et samedi  
9h - 12h et 14h - 18h30  
vendredi  
14h - 18h30

#### BIBLIOTHEQUE

☎ 02-98-68-83-81

Lundi :  
16h00 – 18h00  
Mercredi et samedi :  
10h00 – 12h00

#### LAC DU DRENNEC

#### ARRETE PORTANT INTERDICTION DE BAINNADE A LA PLAGE AU LAC DU DRENNEC

En attente de nouveaux contrôles sanitaires, suite à des analyses défavorables, la baignade est momentanément interdite.

### Permanences en mairie

**A.D.I.L.** : le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 9 h 00 à 12 h 00

**Affaires sociales** : le jeudi de 14h00 à 15h30 (sur rendez-vous)

**Mission locale** : le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 8h30 à 12h00

**Plan Local Habitat** : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois de 14h00 à 15h30

**Conciliateur** : le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 14h30 à 16h30

**EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 8 Juillet 2009****ATTRIBUTION MARCHES EGLISE :**

<b>LOT</b>	<b>Entreprise</b>	<b>MONTANT TTC</b>
N°1 Gros-œuvre	Ets GOAVEC-PITREY	412 069,08 €
N°2 Charpente	Ets LE BER	420 729,79 €
N°3 Couverture	Ets DAVY	444 355,48 €
N°1 Peinture-polychromie	Ets PHILIPPE	204 005,66 €
N°1 Vitraux	Ets A.V.D.O	5 337,22 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 486 497,23 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises ci-dessus et autorise le Maire à signer les marchés.

**COMPTE-RENDU RENCONTRE AVEC ARMORIQUE HABITAT (Résidence du Val d'Elorn) :**

La commune serait intéressée par le rachat des bâtiments actuels de la Résidence du Val d'Elorn, propriété d'Armorique Habitat. La société a proposé le rachat pour le prix de 450 000 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord sur l'achat des bâtiments au prix de 450 000 € ; autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ; sollicite une subvention du Conseil Général.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- CESU : Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, suite à la sollicitation des familles, d'autoriser le C.E.S.U. en tant que moyen de règlement de certains services offerts par la collectivité, notamment la garderie périscolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le C.E.S.U. en tant que moyen de règlement des tickets de garderie périscolaire ; autorise le Maire à s'affilier au C.R.C.E.S.U. et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- Chemin du Conte : Le Parc d'Armorique souhaite qu'une rencontre avec les deux communes de Saint-Rivoal et Sizun soit programmée au sujet de l'état du Chemin dit du Conte. Voir pour un RDV après le 10/8.
- Intermarché : la société a écrit pour dire de nouveau son intention d'implantation sur le territoire communal.
- Subventions complémentaires :

Maison de la Rivière :	300 €	Les Amis de Loc-Ildut :	300 €
Centre Breton d'Art Populaire :	300 €		

- Un riverain de la rue du Dr Corre demande un accès de sa propriété sur le parking de l'école Saint-Vincent – accord sous réserve que l'entretien du mur soit fait par le pétitionnaire et qu'un portail aveugle soit mis en place.
- Défibrillateurs : y a-t-il une utilité dans les salles ? Si oui dans lesquelles ?

**COMMISSION SCOLAIRE :**

- Les compte-rendus des conseils d'écoles ont été transmis notamment concernant les travaux à réaliser – une synthèse a été faite avec les services techniques pour définir les travaux prioritaires.
- Jeux dans la cour de l'école primaire : deux structures sont demandées pour la petite cour et la grande cour pour les plus grands. Les devis sont chiffrés autour de 20 000 € - compte-tenu du budget, une seule structure est retenue : celle de la grande cour.

## **COMMUNIQUES**

### ◆ **EN MAIRIE :**

☞ **Recensement** : Le recensement est obligatoire à 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans le mois d'anniversaire. Les garçons et filles nés en 1993 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Une attestation de recensement sera délivrée : elle est nécessaire pour se présenter à un concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique.

☞ **Déclaration des forages domestiques** : La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques impose, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, une déclaration au maire des puits et forages réalisés pour les usages domestiques d'une famille. Les propriétaires peuvent télécharger le formulaire et être informés des nouvelles règles en la matière sur le site Internet : <http://www.forages-domestiques.gouv.fr>. Il est rappelé que la déclaration des puits et forages domestiques en mairie doit être faite avant le 31 décembre 2009 pour les ouvrages existant au 31 décembre 2008, et un mois avant le début des travaux pour les ouvrages créés ou à créer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

☞ **Passeport biométrique** : La Commune de Sizun est l'une des stations équipée pour les passeports biométriques : Jours et horaires d'accueil : le **jeudi et vendredi** de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 et le **samedi sur rendez-vous uniquement** de 9h00 à 11h30. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez appeler la mairie. Les passeports biométriques peuvent être obtenus dans toutes les stations de France. Les autres stations les plus proches sont les communes de Landivisiau et de Landerneau.

☞ **Destruction des chardons** : Sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires fermiers, métayers, usagers et usagers sont tenus de procéder jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2009, à la destruction des chardons des champs dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction des chardons devra être opérée durant la saison, de préférence par voie mécanique, et être terminée au plus tard avant sa floraison. (Arrêté du 10/06/2009 N°0846)

### ◆ **OFFICE DU TOURISME :**

Pour tout renseignement touristique, s'adresser en mairie ou au musée.

### ◆ **DIVERS :**

☞ **Transmettre sa ferme...** : depuis 2007, le CIVAM29 et le CEDAPA proposent la formation « se préparer à transmettre son exploitation ». Cette formation rassemble des paysans impliqués dans des systèmes de productions variés. Autour d'intervenants extérieurs (ADASEA, MSA, AFOC, juriste...) et des témoignages, un certain nombre d'interrogations, réflexions et questions peuvent être abordées, démêlées, mûries... Renseignement et inscription auprès de Riwanon BERTHOU – CIVAM 29 ☎ 02-98-81-43-94

☞ **Croix-Rouge** : Vous souhaitez exercer une activité utile, diversifiée et enrichissante au service des autres, vous avez le goût de l'action, des responsabilités et des relations humaines, vous souhaitez vous engager pour une cause juste : Préserver et Sauver des vies ? La Délégation Locale de la Croix-Rouge Française de Landerneau recherche des bénévoles pour ses activités de secourisme. Pour postuler, vous devez être en bonne forme physique et âgé d'au moins 16 ans. Contact : Stéphane BELLEC au 06-62-84-41-31 ou par mail : [stephane.bellec@croix-rouge.fr](mailto:stephane.bellec@croix-rouge.fr)

### ◆ **TRI DES DECHETS : LE VERRE**



#### **Les petits trucs à savoir sur le VERRE**

**Peut-on laisser les bouchons, capsules, collerettes en plastique ou métal ?**

Non. Tout autre matériau que le verre pourrait endommager les fours des verriers et abîmer toute la production. C'est pourquoi il faut les enlever.

**Pourquoi ne peut-on pas mettre les verres à boire, la vaisselle ou les ampoules dans le conteneur ?**

Les verres à boire (en cristal ou non) contiennent du plomb qui se dépose au fond des fours lors de la fonte du calcin et attaque les briques réfractaires (à déposer en déchetterie).

La vaisselle en verre est en fait une céramique transparente qui fond à une température beaucoup plus élevée que le verre d'une bouteille (à déposer en déchetterie).

De même les ampoules et les verres plats (pare-brise, verre d'encadrement, écran de télévision...) doivent être portés directement à la déchetterie car ils contiennent d'autres composants que le verre.

**Pourquoi la consigne a-t-elle été supprimée ?**

Les modes de production et de distribution ont évolué. Le recyclage est la voie la plus économique et la plus sûre sur le plan sanitaire : la consigne suppose le transport de bouteilles vides, leur lavage, et le traitement des eaux de lavage. De plus, pour pouvoir supporter ces multiples utilisations, avant les bouteilles étaient plus épaisses (incidence sur le transport et la matière première).

# MEMENTO

## MANIFESTATION

❖ 6 septembre : vide grenier

❖ 12 septembre : spectacle sur fil

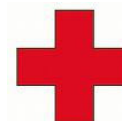
## MESSE

- 5 septembre : Locmélar à 18h00
- 6 septembre : Commana à 10h30
- 13 septembre : Pardon de St Sauveur à 10h30
- 19 septembre : Locmélar à 18h00
- 20 septembre : messe unique à Landivisiau à 10h30
- 27 septembre : Pardon de St Cadou à 10h30

## AUTRES PERMANENCES

- **ADMR** (49 bis rue de l'Argoat) ☎ 02-98-24-10-88  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Bureaux fermés au public le mardi après-midi et le jeudi matin (permanence téléphonique uniquement)
- **Relais Assitantes Maternelles (RAM)**  
(bureau de St-Ildut)  
Le vendredi de 13h30 à 17h00

## GARDES



### Médecins :

Dr Robert CRENN : ☎ 02-98-68-82-92  
Dr Luc PAUGAM : ☎ 02-98-68-80-05  
Garde de WE, jour férié et nuit : composez le 15

### Pharmacies :

Pour connaître les 3 pharmacies les plus proches du lieu d'appel : ☎ 3237

### Numéros d'urgence :

Gendarmerie : 17  
Pompiers : 18

### Vacances scolaires : Toussaint

Maternelle / primaire / collège / lycée :  
du 24 octobre au 5 novembre 2009

## PROGRAMMES EQUIPES PREMIERES A.S.S.T.

### A.S.S.T. / SECTION HANDBALL

**Le 12 septembre** : match à Ploudiry contre Trégor HB  
**Le 19 septembre** : match contre Arvor 29 Pays de Brest 3  
**Le 26 septembre** : match à Morlaix  
**Le 3 octobre** : match à Ploudiry contre HB Pélémois  
**Le 10 octobre** : match à Lambézellec  
**Le 24 octobre** : match à Ploudiry contre Lorient

### A.S.S.T. / SECTION FOOTBALL

**Le 6 septembre** : match à Sizun contre Lampaul  
**Le 13 septembre** : match à Carantec  
**Le 27 septembre** : match à Sizun contre Ste Sève  
**Le 11 octobre** : match à Guerlesquin  
**Le 25 octobre** : match à Sizun contre Guiclan

## ENQUETE PUBLIQUE

● M. JOUBIN Rémi demande l'acquisition d'un chemin communal aujourd'hui sans issue, situé entre les parcelles N°20 et N°59 de la section AP à proximité de sa propriété à Hengoat – Saint-Cadou.

*Le Conseil Municipal a émis un avis favorable de principe à ces demandes.*

**Une enquête publique aura lieu en mairie du 20 au 30 septembre 2009 – un registre sera ouvert.**